

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2022

Date convocation : 01/04/2022

Excusés - Absents : EGEA Marie-Hélène ayant donné procuration à ASSIE Mathilde, LUKASIEWICZ Dominique, MERCADIER Damien

Secrétaire de séance : DUFOSSE Martine.

1-Compta administratif 2021 - : Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés et faisant apparaître les résultats suivants :

	Mandats émis	Titre émis	Solde
Budget Principal			
Fonct.	329 510.37 €	365 529.72 €	36 019.35 €
Investiss.	140 814.56 €	127 410.92€	- 13 403.64 €
Résultat reporté 2020 Fonct.		128 266.20 €	128 266.20 €
Résultat reporté 2020 Invest.	1 212.92 €		- 1 212.92 €
Résultat 2021 Fonct.			164 285.55 €
Résultat 2021 Investissement			- 14 616.56 €

CCAS			
Fonct .	18 254.56 €	18 806.56 €	552.00 €
Investissement			
Résultat reporté 2020 Fonct		3 923.98 €	3923.98 €
Résultat reporté 2020 Inves.		1 321.00 e	1 3231.00 €
Résultat 2021 Fonct.			4 475.98 €
Résultat 2021 Investissement			1 321.00 €

2- Taux des taxes communales : Benoît RAVAILHE propose d'augmenter le produit attendu des taxes communales de 0,50 % au lieu de l'augmentation de 1% soumis au votre habituellement. Accord à l'unanimité des suffrages exprimés pour la validation des taux suivants pour l'année 2022 :

- Taxe Foncier bâti 43.32 %
- Taxe Foncier non bâti 62.36 %

3-Subventions associations : Benoît RAVAILHE propose pour les subventions versées aux associations, de reconduire les mêmes montants que les années précédentes. Accord à l'unanimité des suffrages exprimés pour verser les subventions suivantes :

- Comité de la Foire du Ségala 700 €
- Comité des Fêtes 700 €
- Football Club Tanusien 300 €
- Club de l'Amitié 200 €
- Boule Tanusienne 200 €
- Gym Viaur 150 €
- Sté de Chasse Tanus 100 €
- Association Debout les yeux 200 €
- Association Viaur Cérou (aides-soignantes) 135.00 €
- Association de Soutien à Domicile (AVS, aides ménagères) 135.00 €
- Association ADMR de St Jean de Marcel (Aides ménagères, AVS) 135.00 €
- Association Agréée de Pêche Protection du Milieu Aquatique de Carmaux (AAPPMA) 50.00 €

4 Budget 2022 : Voté à l'unanimité de suffrages exprimés, se résumant comme suit :

Libellés	Dépenses	Recettes
<i>Budget Principal</i>		
Section de fonctionnement	453 546.99 €	453 543.99 €
Section d'investissement	453 642.56 €	453 642.56 €
<i>Budget annexe « CCAS »</i>		
Section de fonctionnement	22 635.98 €	22 635.98 €
Section Investissement	1 321.00 €	1 321.00 €

Les principales dépenses prévues dans ce budget sont : en fonctionnement : l'élagage des platanes, la coupe et le carottage de certains platanes, des réparations aux logements de l'Accueil Familial ; en investissement : les travaux de voirie, la mise en place d'un portail à la halle demandé par le Comité des Fêtes, la rénovation énergétique de la salle communale, l'aménagement d'un terrain multisports sur l'ancien terrain de basket.

5-Platanes Avenue Paul Bodin : Benoît RAVAILHE rappelle les termes du procès-verbal du précédent conseil municipal en date du 07 février relatif à la plantation des platanes le long de l'avenue Paul Bodin, plus particulièrement de la possibilité d'abattre certains de ces arbres morts, malades, dont l'état sanitaire présente un danger pour les riverains et les usagers de la route dans le village.

Il rappelle le coût de l'abattage (50 € HT l'arbre) et du carottage (130 € HT par arbre).

Il présente l'état des lieux de la plantation de platanes, réalisé par la Sarl La Main Verte. Cet état des lieux met en avant 41 arbres sur 133, identifiés et marqués comme « dangereux ».

Il rend compte des contacts pris avec la Direction Départementale des Routes et les services de la Direction Départementale des Territoires du Tarn.

Accord à la majorité de suffrages exprimés (11 pour, 2 abstentions) pour abattre les 41 platanes de l'avenue Paul Bodin marqués et identifiés comme « dangereux ».

6-Questions diverses

***Travaux de voirie :** Benoît RAVAILHE rend compte des travaux de voirie réalisés, de l'aménagement de la Place de la Liberté. Il expose que la voirie a été préparée avant le passage de la COLAS dans le cadre des journées PATA (bouchage ponctuel des trous, nids de poule) permettant ainsi d'optimiser ces journées. Ainsi 400 mètres supplémentaires de voirie pourront être traités tout en respectant l'enveloppe budgétaire.

Ce travail a été réalisé avec les 2 agents communaux et les personnes suivantes que Benoît RAVAILHE remercie au nom du conseil municipal : de Gilbert DELPOUX, conseiller délégué à la voirie, Sébastien BOUSQUET, Dominique ASSIE.

***Agents communaux :** Benoît RAVAILHE rend compte brièvement de certaines demandes ressortant de l'entretien individuel des agents titulaires. (Prime fin d'année, achat téléphone) Accord pour l'achat d'un téléphone tous les 3 ans pour Gilles CLEMENT, agent technique à temps plein.

***Ecole la Calandreta :** lecture d'un message électronique émanant des services de la Préfecture du Tarn suite au refus de participer financièrement au fonctionnement de l'Ecole La Calandreta à Albi. Ce message s'appuie sur la loi du 21 mai 2021 et plus particulièrement l'article L442-5-1 : *"La participation financière à la scolarisation des enfants dans les établissements privés du premier degré sous contrat d'association dispensant un enseignement de langue régionale au sens du 2° de l'article L. 312-10 fait l'objet d'un accord entre la commune de résidence et l'établissement d'enseignement situé sur le territoire d'une autre commune, à la condition que la commune de résidence ne dispose pas d'école dispensant un enseignement de langue régionale."*

Dans un premier courrier il a été répondu à la Calandreta comme suit « *La commune de Tanus est membre du Syndicat Intercommunal Pédagogique Ségaviaur, qui a les capacités d'accueillir au sein de ses écoles publiques ces enfants qui bénéficieront de l'enseignement scolaire obligatoire.*

Tout est mis en œuvre au sein du SRIP pour un accueil dans les meilleures conditions de tous les enfants des communes membres au sein des écoles de Pampelonne et Tanus : transports scolaires, cantine, service périscolaire permettant d'accueillir les enfants de 7h30 à 19h durant lesquels sont proposées de multiples activités.

Cette tâche est parfois difficile tant au niveau organisationnel que financier, cela n'empêche pas malgré tout des fermetures de classe comme nous en avons connu à la rentrée 2019/2020.

Vous comprendrez qu'il m'est difficile de financer la scolarité d'enfants dans une autre école alors que nous nous battons quotidiennement pour maintenir les effectifs au sein de nos propres établissements.

C'est pourquoi, bien que respectant le choix des familles pris en toute conscience, je vous informe, que la commune ne versera pas de participation financière à l'association La Calandrete. En attente pour le moment.

***Page Facebook** : Accord à l'unanimité pour créer une page Facebook pour la mairie de Tanus portant sur la vie de la commune, les manifestations, les associations, etc. Il est demandé que les commentaires soient bloqués.

Mathilde ASSIE, Américo SOARES et Martine DUFOSSE s'occuperont de cette activité.

***Information OYA** : Information d'un courrier reçu de la part d'Oya (anciennement SICAE du Carmausin) précisant ce qui suit : « Dans le cadre de la restructuration du réseau HTA (20 000 volts) et comme prévu, nous envisageons la mise en service du nouveau poste de livraison « SICAE 2 » lui-même alimenté depuis le poste source ENEDIS de Réquista.

A ce titre, afin de neutraliser tout impact sur les clients, nous démarrons une intervention de changement de compteur pour une partie d'entre eux.

A savoir que les clients bénéficiant d'un contrat heures creuses / heures pleines (double tarif) verraient leurs tranches horaires modifiées sans cette intervention.

En effet, pour les compteurs actuels, les signaux tarifaires de bascule des tranches horaires sont générés par les postes sources. Or, les postes de Réquista et de Carmaux ne sont pas paramétrés par ENEDIS selon les mêmes tranches horaires.

Afin de pallier à ce problème, nous prenons l'initiative d'équiper les clients concernés situés sur votre commune avec des compteurs communicants (LINKY) qui assurent de façon autonome les bascules tarifaires.

***Bureau de vote du 24 avril 2022** : Benoît RAVAILHE propose que le planning de permanence de tenue du bureau de vote du 10 avril soit repris. Un tableau sera envoyé par messagerie.

La séance est levée à 23h45

Monsieur le Maire de Tanus,
Benoît RAVAILHE

